



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Bourse de Paris.

	R ^e 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 24 décem.	73 40	103 50
Du 25.....	73 80	103 50
Du 26.....	73 85	103 75

Cahors, le 26 Janvier 1870

BULLETIN

Une dépêche du Creuzot, en date du 24 au matin, porte que presque tous les ouvriers (environ 82 sur 100) sont rentrés hier dans leurs ateliers. D'autres ont annoncé leur intention de rentrer aujourd'hui. Toutefois plusieurs grévistes ont décidé de persévérer dans leur éloignement des ateliers mais tout en observant une attitude calme.

Il y a donc lieu d'espérer que d'ici à quelques jours tout sera rentré dans l'ordre.

Nous trouvons dans la Gazette d'Angsbourg parvenu ce matin, le texte de l'Adresse contre l'infailibilité, rédigée par le cardinal Ranecher de Vienne, tant en son propre nom, qu'au nom de plusieurs autres prélats allemands. Ce document est très-respectueux dans la forme et très ferme quant au fond. Après avoir constaté que les temps ne sont plus où l'autorité du St-Siège de Rome était contestée par certains catholiques, les signataires de l'adresse exposent qu'il serait impossible, sans avoir probablement résolu une foule de difficultés de toute nature, que la doctrine de l'infailibilité du Pape fut proposée aux peuples chrétiens comme révélée par Dieu.

Une dépêche de Vienne mentionne le bruit de graves dissentiments qui seraient survenus entre les membres du cabinet Cisleithan et M. de Beust, à la suite du récent discours prononcé par ce dernier à la Chambre. Toutefois l'entente serait maintenant rétablie.

On mande de Madrid que les résultats connus pour la seconde journée des élections dans la capitale et dans les provinces maintiennent aux candidats monarchistes l'avan-

tage que leur a donné la première journée.

On lit dans la Gazette d'Italie :

Nous apprenons que le ministère de la guerre va publier une circulaire en vertu de laquelle seraient ouverts des congés semestriels obligatoires à demi-solde pour les officiers de l'armée. Il paraît cependant que cette disposition ne s'étendrait, jusqu'à présent, qu'aux officiers du génie et de l'artillerie.

Il n'apparaît pas que la condamnation de M. Rochefort ait produit un grand ébranlement à Paris. Le jugement de la 6^e chambre a été approuvé par tous les esprits sensés. Parmi les rigoureux mérités auxquelles pouvaient s'attendre M. Rochefort, il n'avait pas prévu la plus cruelle de toutes ; l'indulgence de ses juges. N'est pas martyr qui veut.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

PROCÈS ROCHEFORT

Le procès intenté à M. Henri Rochefort et à ses collègues de la Marseillaise est venu samedi devant le tribunal correctionnel de la Seine. L'inculpation était celle d'offenses envers la personne de l'Empereur et de provocation à commettre un ou plusieurs crimes.

M. Rochefort et ses deux confrères, MM. Simon Dereure et Paschal Grousset, ont fait défaut.

M. Aulois a soutenu la prévention. Le tribunal a condamné M. Henri Rochefort à 6 mois de prison et 3,000 francs d'amende, Paschal Grousset à 6 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, Simon Dereure à 6 mois de prison et deux amendes de 500 fr. chacune.

Le jugement ne porte, à l'égard d'aucun des trois prévenus, l'interdiction des droits civiques.

Quelques groupes placés sur la place du Palais de Justice, ont fait entendre le cri de : Vive Rochefort ! Il n'y a pas eu d'autre manifestation.

On prête à M. Rochefort et à ses deux confrères l'intention de faire opposition au jugement.

On disait à la Chambre, ou M. Rochefort a fait une courte apparition, qu' aussitôt le vote de la loi qui restituera au Jury la

connaissance des délits de presse, une amnistie générale serait accordée aux délinquants de laquelle naturellement profiterait M. Rochefort.

Quelques personnes croient qu'à partir du jugement qui vient de le frapper, M. Rochefort cessera de siéger au Corps législatif.

C'est une erreur. Le jugement ayant été rendu par défaut, il y aura opposition et débat contradictoire. Puis viendra l'appel ; après l'appel, le pourvoi en cassation. Toutes les juridictions épuisées, M. Rochefort tombera sous le coup de la loi.

Plusieurs mois peuvent donc s'écouler avant que le jugement soit exécutoire.

D'autres opinions se produisent encore sur l'échéance du jugement de la 3^e juridiction.

Ainsi M. Emmanuel Arago aurait dit à plusieurs députés que, quand bien même M. Rochefort serait condamné, celui-ci resterait à son banc de député, la contrainte par corps ne pouvant l'atteindre qu'après la session.

On a parlé ces jours derniers, d'une visite faite à M. Rochefort par des officiers de l'armée. Un journal du soir raconte cette démarche, parfaitement courtoise, mais très expressive aussi :

« Les cinq officiers représentaient tous les grades de la hiérarchie, savoir : un colonel, un chef de bataillon, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, ce qui donne à leur démarche le caractère collectif d'une solidarité partagée par tout le régiment et, par conséquent, par toute l'armée. »

« Le colonel prit la parole, et, s'adressant à M. Rochefort lui-même, il lui fit parfaitement comprendre le but de sa visite. »

« La réponse de M. Rochefort fut très courtoise et se résuma à peu près en ceci : Mes rédacteurs et moi n'avons aucun grief contre les officiers, que nous estimons personnellement beaucoup. Seulement notre « tribune militaire » est un levier politique dont nous nous servons pour désorganiser l'armée, seul moyen de démolir l'Empire. »

« Sur quoi le colonel riposta que ses officiers et lui n'avaient pas à s'occuper de politique, surtout dans les bureaux de la Marseillaise ; mais que M. Rochefort pouvait tenir pour certain que si son journal

ne mettait par un terme à ses articles injurieux, il aurait à choisir le genre de réparation qu'on lui demanderait, en commençant par la droite ou par la gauche, par le colonel ou par le sous-lieutenant. »

Le personnel de la rédaction se le tint pour dit, et depuis lors il a mis une sourdine à ses calomnies.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

LE CONSTITUTIONNEL

M. Rochefort exprime ce matin dans la Marseillaise son étonnement de n'avoir été condamné qu'à six mois de prison. Le seul moyen d'expliquer l'indulgence du tribunal, dit-il, eût été de libeller ainsi le dispositif de la condamnation :

« Attendu que s'il avait réellement fait un appel à la révolte, le citoyen Rochefort eût été condamné aux galères ; »

« Mais attendu qu'il n'en a point fait, »

« Le Tribunal »

« Le condamne à six mois de prison. »

M. Rochefort se trompe étrangement sur les motifs de l'indulgence de la sixième : il oublie à dessein de dire à ses lecteurs que son appel à la révolte était patent, mais qu'il s'est créé lui-même des droits indiscutables à la clémence de la justice en arrêtant le jour de l'enterrement de M. Victor Noir l'explosion des passions subversives auxquelles il avait fait appel la veille.

En conséquence, nous pensons que le jugement eût pu être libellé ainsi :

« Attendu que le sieur Rochefort, dans la Marseillaise, du 11 janvier, a fait un appel à la révolte ; »

« Mais attendu que cet appel n'a pas été suivi d'exécution par suite de circonstances dont le tribunal doit tenir compte au prévenu ; »

« Attendu qu'il est constant que le sieur Rochefort a fait dans la journée du 12 janvier les plus grands efforts pour détruire les effets de son article de la veille, efforts qui lui ont aliéné les sympathies de ses partisans et par cela même concilié l'indulgence du tribunal ; »

« Attendu enfin que le sieur Rochefort a vu, par un évanouissement des plus

opportuns, priver l'émeute de son chef, et seconder ainsi d'une manière efficace le rétablissement de l'ordre, »

« Abaisse la peine édictée par les articles..... du code pénal ; »

« Le condamne à six mois de prison. »

LE JOURNAL DES DÉBATS

Le Journal des Débats flétrit en ces termes énergiques, le banquet commémoratif d'une date néfaste :

« La démagogie a tenu, comme on sait, à célébrer par un banquet le sanglant anniversaire du 21 janvier. Les chefs du parti ne pouvaient rien imaginer de plus propre à accroître le discrédit où ils sont tombés, et le profond dégoût qu'ils inspirent à l'immense majorité des français. »

On lisait hier dans le Constitutionnel :

Dans quinze jours au plus, nous serons en possession d'une loi nouvelle déférant au jury les délits de presse. Il est probable qu'à cette occasion le ministère fera remise à la Marseillaise, à la Réforme et aux autres journaux de même compagnie, de toutes les peines édictées contre eux en vertu de l'ancienne législation.

Le Siècle répond :

Si comme il y a lieu de le croire, le langage du Constitutionnel révèle la pensée du cabinet, on ne peut s'empêcher d'admirer l'inconscience et l'étourderie du pouvoir en toute cette affaire. Eh quoi ! c'est pour amnistier M. Rochefort dans quinze jours, qu'on a soulevé un débat irritant, semé l'inquiétude dans les esprits et imposé au corps le sacrifice de l'inviolabilité parlementaire d'un de ses membres !

Quoiqu'il en soit, exprimons - nous d'ajouter que le Constitutionnel indique le seul moyen de sortir convenablement de l'impasse où ces poursuites accablent le cabinet.

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

LA GRÈVE DU CREUZOT

Une dépêche du Creuzot, en date du 22 au soir, porte ce qui suit :

« La journée a été calme. La reprise des travaux augmente dans une grande propor-

trouvait Etienne Ferrand et Marie Touchet. Maurevel était armé d'une dague.

« Allons ! cette fois, mon fer en abattra deux d'un seul coup, ricana-t-il d'un ton sarcastique. Puis, s'adressant à ceux qui le suivaient :

« Hardi ! mes freres-mitoux, cria-t-il ; à la rescousse !

Mais quelle fut sa surprise lorsqu'il s'aperçut, en tournant l'angle de la galerie du souterrain, qu'Etienne Ferrand et Marie Touchet n'étaient plus devant la plaque de fer !

A leur place, il vit Clopinet tenant la cassette noire.

« Misérable bossu ! Ah ! je te tiens donc ! dit le Tueur en s'élançant sur le compagnon d'Etienne.

« Ces mots, Clopinet fit un énorme bond, en jetant la cassette aux pieds de Maurevel.

« Courez-sus ! cria ce dernier aux freres-mitoux.

Les bohèmes se précipitèrent sur les traces du bossu, sans pouvoir l'atteindre.

Un éclat de rire retentit au loin sous les voûtes sonores, et, à cet éclat de rire, succéda le joyeux cri du bossu :

« Saperlipopette !... »

Pendant ce temps, Maurevel avait ramassé le coffret, et le regardant avec un sourire de convoitise :

« La voilà ! enfin ! se dit-il, cette fameuse cassette qui me vaudra mille écus d'or !... Elle est hermétiquement fermée... Les papiers s'y

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 26 janvier 1870. (N° 70)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XI

La maison du Tanneur.

(Suite)

— Il y a deux personnes dans les souterrains, et...

— Et ?...

— Les bohèmes feront ce qu'ils ont l'habitude de faire.

— Compris ! une occasion dans les règles !...

— Suivez-moi...

A un signal que Cabri fit entendre, les déguenillés se levèrent.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de lettres.

rand, défenseur qui ne reconnaissait pas Maurevel, n'était autre que le routier Caviar.

Sa présence au seuil de la maison du tanneur était due à un incident que nous devons expliquer.

A peine le fils du duc et la favorite avaient-ils quitté la rue des Marmouzets, que Clopinet se présenta dans la taverne de Caviar.

Là, il espérait rejoindre son compagnon du faubourg Saint-Marcel ; car d'Altenay, craignant pour la sécurité d'Etienne, dans la maison qu'il lui avait confiée, avait immédiatement mis le bossu au courant de ce qui se passait.

Alors celui-ci, prenant ses jambes à son cou, était arrivé presque de suite chez Caviar, qu'il avait décidé, en lui communiquant l'ordre du capitaine, à lui prêter main forte en cas d'alerte.

Le routier, après avoir porté dans la rue l'espion endormi, suivit le bossu.

— Ah ! ça, où allons-nous ? demanda-t-il.

— Ne m'avez-vous pas dit que les amis du chancelier se rendaient au faubourg Saint-Marcel ?... riposta Clopinet.

— Oui.

— Eh ! bien, nous allons au faubourg.

— Mais, au moins, trouverons-nous ceux qui ont emporté la cassette !

— Oh ! pour ça, c'est mon affaire !

Tout en discourant, Clopinet et son compagnon arrivèrent au seuil de la maison du tanneur.

C'était à l'instant où les bohèmes sortaient de leur bouge.

Malgré son manteau déguenillé, le bossu re-

tion. L'esprit de la population continue d'être excellent et le rôle des troupes se borne à protéger simplement la liberté du travail. — Aucun conflit ne s'est produit. »

Cette fois, les embaucheurs socialistes et les agitateurs révolutionnaires en sont pour leurs intrigues et leurs excitations. La grève du Creuzot est avortée. Les travailleurs ont écouté, non ceux qui les flattent pour les mettre à pain cherché, mais ceux qui les aiment et les protègent.

Si rapide qu'elle ait été, la grève du Creuzot n'en a pas moins causé un grand préjudice à cette brave population ouvrière. L'orage aussi dure peu, et cependant il laisse après lui le désastre.

« Quoi de plus triste, dit la *Liberté*, que cette grève du Creuzot, qui fait perdre 3 à 400,000 fr. de salaire aux ouvriers, qui éteint subitement 21 hauts-fourneaux, laisse envahir les galeries des mines par l'inondation et débute par frapper de mort les voleurs de charbon! Qu'ils sont coupables et criminels les instigateurs de cette grève! Qu'elle est puissante et redoutable cette organisation secrète qui, sur un signe parti on ne sait d'où, à l'appel d'un seul homme, sans énoncer un seul grief, sans même un prétexte apparent, condamne à l'inaction le plus grand établissement industriel de France, à la misère toute une population hier encore laborieuse, et menace de suspendre partout la vie et le travail. »

Nous ne nous en cachons pas, c'est à cette « organisation secrète » que nous en voulons, ce sont les « instigateurs coupables » des grèves que nous signalons à la vindicte des travailleurs. Ceux-ci voient enfin clair dans des excitations qu'il prirent trop longtemps pour de la sympathie. Qui pousse à la grève pousse au malheur. Ouvriers de l'usine ou de l'atelier, défiez-vous des embaucheurs politiques. C'est pour eux, non pour vous, que ces gens-là cherchent une nouvelle révolution. Souvenez-vous de 1848.

— La *Marseillaise*, qui prend ingénument ses désirs pour des réalités, publie la note suivante :

« L'Empereur serait assez gravement malade. »

C'est faux. L'Empereur se porte bien. Il a présidé hier le conseil des ministres, donné aujourd'hui plusieurs audiences et fait en voiture découverte, malgré le froid très-vif, une promenade au bois de Boulogne.

— Un journal prête assez gratuitement à M. Rochefort l'intention de se démettre de son mandat de député en faveur de M. Ledru-Rollin. Mais ce dernier ne serait rien moins que pressé de devenir le mandataire des électeurs de Belleville et autres lieux. La feuille en question ajoute qu'il n'a rien moins fallu que les supplications réitérées de tous ses amis pour amener le héros du 13 juin à abandonner son plantureux cottage de Londres, le confort qu'il s'y est créé, les habitudes qu'il y a prises. Le tribun vieilli ne paraît plus avoir pour la vie politique son entrain d'autrefois. Quoiqu'il en soit, on attend M. Ledru-Rollin à Paris, la semaine prochaine.

— On a beaucoup remarqué, à la soirée donnée par M. le ministre des affaires étrangères M. Odilon-Barrot et M. Duvergier de Hauranne. Un assez long entretien a eu lieu dans l'un des salons, entre trois interlocuteurs dont il suffit de

rapprocher les noms sans commentaires : M. Guizot, M. Emile Ollivier, le duc de Persigny.

SÉNAT

Compte rendu sommaire de la séance du vendredi 21 Janvier 1870.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le comte de Nieuwerkerke, l'un des secrétaires élus, est adopté.

MM. le Général vicomte de La Hitte, le marquis de La Grange, et M. le comte de Sartiges, s'excusent, pour raisons de santé, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président. L'unanimité des bureaux a décidé qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux cinq pétitions ayant pour objet des modifications à la Constitution dont ils étaient saisis. Conformément à l'article 68 du règlement, ces pétitions sont considérées comme non avenues.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté au Sénat par M. le général comte de La Rüe, dans la séance du 19 janvier, sur une pétition relative à la constitution politique et administrative de l'Algérie. (Conclusions : ordre du jour.)

LL. E. Exc. MM. le général Leboeuf, ministre de la guerre, et de Paris, ministre président le conseil d'Etat; et de MM. Monceaux, Vernier Chamblans, Mignerey et L'Hopital, conseillers d'Etat, siègent au banc du Gouvernement.

S. Exc. M. le maréchal de MacMahon, duc de Magenta. Si le Sénat n'avait eu à délibérer que sur la pétition actuelle, je me serais abstenu de prendre la parole, les conclusions de M. le Rapporteur me donnant complète satisfaction. Mais la question a changé de face depuis que M. Michel Chevalier a paru constater avec regret le peu de progrès réalisés dans la colonie.

L'honorable maréchal n'abordera pas la question relative aux institutions libérales dont on peut doter l'Algérie. Un projet de sénatus-consulte permettra bientôt au Sénat de se prononcer sur ce sujet.

Il se bornera à présenter un tableau de l'état de l'Algérie tel qu'il le comprend; il veut examiner les ressources qui permettent aux Français le développement de la civilisation, et répondre à ceux qui reprochent au gouvernement de ne pas progresser assez vite.

On compare à tort l'Algérie aux Etats-Unis, car l'émigration n'y trouve pas les mêmes conditions. Néanmoins, malgré les difficultés que l'émigrant rencontre en Algérie, la colonie est en honneur.

S'occupant ensuite de la situation des indigènes, l'orateur affirme qu'après trois années malheureuses, les cultivateurs indigènes vont bientôt revenir à leur état normal. Il en trouve la preuve dans tous les faits commerciaux, dans les chiffres des importations et des exportations. Il ajoute que tous les gouverneurs qui se sont succédés en Algérie ont tenu à protéger les indigènes et les colons indistinctement.

On a accusé aussi le gouvernement de l'Algérie de mal exécuter le sénatus-consulte, qui a réglé la Constitution de la propriété en Algérie; cette accusation n'est pas fondée. Il suffit, pour s'en convaincre, de connaître la composition des commissions chargées de la répartition des terres et leur manière de procéder loyale et prudente.

Plusieurs essais ont été tentés pour arriver à trouver des concessionnaires sérieux pour les terres à distribuer. Celui qui le mieux réussit consiste à louer une terre aux émigrants, sans à la leur vendre l'année suivante, s'ils y ont fait des travaux suffisants.

L'honorable maréchal rappelle les moyens employés pour attirer la population, les concessions faites à diverses compagnies; il ajoute que si l'initiative industrielle n'a pas encore fait de grands progrès, cela tient à diverses causes que chacun connaît. Il y a lieu de ne pas aller trop vite, et le moyen auquel le Gouvernement actuel donne la préférence, est de créer peu à peu des centres de population dans de bonnes conditions d'hygiène, de viabilité et de travail.

Il retrace ensuite le tableau des deux graves insurrections et des fléaux naturels qui ont successivement ravagé l'Algérie. On commence à

sortir des conditions fâcheuses où ces faits avaient placé la colonie.

C'est à tort qu'on fait remonter à cet état la cause de la rareté des émigrations. Cela tient à d'autres motifs inhérents au caractère et aux habitudes des Français qui généralement émigrent peu. Malgré tout, on peut constater des progrès; bien qu'ils soient modestes, ils n'en sont pas moins réels, et l'avenir peut nous en réserver d'autres, car, avec les ressources actuelles, il y aurait encore place en Algérie pour une population européenne très supérieure et son chiffre présent.

On le voit, dit en terminant M. le maréchal, le champ de la colonisation est loin d'être rempli; il le sera un jour, et si l'on veut s'appuyer hypophétiquement l'avenir réservé à cette colonisation, on peut évaluer à 6 millions de colons la population européenne normale de l'Algérie.

La population indigène, plus mal nourrie, plus mal vêtue est loin de prospérer et de se multiplier dans les proportions de la population européenne, et mes calculs ne sauraient lui être applicables; mais la population européenne, on peut le dire, prospère relativement plus en Algérie qu'en Europe. Les colons ne manquent pas leur quatrième enfant, comme notre honorable collègue, M. le baron Dupin en a accusé certains habitants de villes de la métropole. La population européenne croit par naissances dans une proportion inconnue en Europe. Sur 220,000 européens en Algérie, il y a déjà 95,000 individus nés en Algérie.

Je termine en demandant pour moi la permission justifiée par trente années de séjour en Algérie, le droit de dire tout ce que je pense. Eh bien! Je pense qu'un grand avenir est réservé à notre colonie, qu'elle fait des progrès continus, et j'espère que lorsque les grands travaux en cours d'exécution seront achevés, lorsque l'initiative individuelle aura été développée par les institutions plus libérales l'essor de l'activité colonisatrice, ces progrès seront de plus en plus rapides. Personne ne le désire plus que moi. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

M. le baron Dupin ne peut qu'applaudir aux intéressantes explications fournies par M. le maréchal duc de Magenta; il veut les compléter par quelques considérations sur cette question algérienne qui a été pendant quarante ans l'objet de ses études constantes.

L'orateur constate avec satisfaction l'augmentation des naissances et l'accroissement de la population européenne dans la colonie africaine; c'est en effet qu'il faut chercher les conditions d'avenir de l'Algérie, c'est une possession française, mais encore à l'état de conquête, c'est-à-dire sous la main de l'administration militaire; il faut, en effet, y être prêt à chaque moment, contre des attaques qui ne seront plus à redouter le jour où la population européenne, y atteignant le chiffre de 500,000 âmes, pourra fournir 50,000 hommes de milice.

M. Michel Chevalier se félicite à son tour, d'avoir contribué à provoquer le discours de M. le gouverneur général de l'Algérie, ce qui a permis à l'illustre maréchal de montrer qu'il est administrateur aussi habile que vaillant soldat. (Approbation.)

L'orateur ne vient pas défendre la pétition contre la proposition d'ordre du jour, mais il profitera de l'occasion pour s'enquérir de ce que proposera le Sénatus-consulte qui se prépare en ce moment.

Consacrera-t-il un agrandissement du caractère civil et de l'administration?

La colonie sera-t-elle appelée à s'administrer elle-même? L'élection y aura-t-elle une part plus large? La colonie enverra-t-elle des députés au corps législatif?

En ce qui touche la propriété territoriale, que fera-t-on? La terre sera-t-elle d'un accès plus facile aux émigrants? On a déjà fait, mais il faut augmenter les améliorations si l'on veut faire de l'Algérie ce qu'elle doit être : une France nouvelle.

M. le général Daumas. Le Sénat trouvera dans la discussion du prochain Sénatus-consulte l'occasion d'éclaircir toutes les questions qui touchent à l'Algérie. Mais on doit, dès à présent, repousser des reproches immérités adressés journellement au gouvernement. On lui dit : Que faites-vous pour attirer les colons? et l'on ne tient aucun compte des difficultés de cette tâche. La vérité est qu'un émigrant doit avoir au moins 5,000 fr. pour s'établir dans la colonie avec la chance d'y prospérer et les cultivateurs français qui les possèdent ne quittent pas leur village pour s'expatrier.

On rencontre dans ce seul fait d'incroyables

obstacles dont il serait injuste de rendre responsables ceux qui consacrent, leurs efforts à l'administration et à la prospérité de l'Algérie.

S. Exc. M. le général Leboeuf, ministre de la guerre explique, en réponse à M. Michel Chevalier, que la commission supérieure, présidée par M. le maréchal Randon et chargée de recueillir les renseignements nécessaires à la préparation du sénatus-consulte relatif à la constitution politique de l'Algérie, a déjà envoyé un premier rapport, et que très-prochainement M. Béhic va remettre son rapport complémentaire au ministre. Le conseil d'Etat examinera sans retard le projet qui sera prochainement soumis au délibération du Sénat. (Approbation.)

L'ordre du jour est adopté. L'ordre du jour appelle la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté au Sénat, par M. de Goulhor de St-Germain, dans la séance du 10 décembre 1869, sur une pétition par laquelle cent cinquante-deux habitants de Ganges (Hérault), se plaignent qu'on n'applique dans leur canton les dépositions des 9-14 septembre 1858, limitant à 12 heures le travail effectif dans les manufactures et usines. — (Conclusions : ordre du jour.)

L'ordre du jour proposé par la commission est adopté après quelques observations de M. le Roy de Saint-Arnaud.

M. Michel Chevalier fait un rapport collectif sur les deux pétitions suivantes : — Soixante-quinze habitants de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), signalent les avantages d'une grande union monétaire universelle, et demandent : 1° que l'or soit adopté comme étalon unique, et que l'argent, au titre de 835 millièmes soit employé comme monnaie d'appoint; 2° qu'on frappe des pièces d'or de 25 fr., tout en maintenant le cours légal de la pièce de 25 fr.

— Le sieur Cartelier, à Paris, sollicite : 1° la suppression de la pièce de 5 fr. en argent, ou tout au moins son remplacement par une pièce au titre de 835 millièmes; 2° La création d'une pièce d'or de 25 fr.

Il demande, en outre, que les questions soulevées entre les différentes nations au sujet de la réforme monétaire reçoivent une prompt solution.

Le rapport conclut au renvoi des deux pétitions aux ministres des finances, de l'agriculture et du commerce.

La discussion est renvoyée à mardi, jour précédemment fixé pour l'examen par l'examen de plusieurs pétitions analogues.

La séance est levée.

Bulletin Agricole

Savez-vous ce qu'on dit à la halle de Paris? On dit qu'il y a en Amérique, en Russie, des masses de blé, et que la crainte de les voir arriver entretient la baisse non-seulement en France, mais en Europe. C'est une vieille nouvelle. Les spéculateurs parisiens s'en sont servis il y a trois ou quatre mois. On a écrit, on a fait jouer le télégraphe. Qu'a-t-on appris? Que les Etats-Unis n'avaient à exporter que peu de grains, la majeure partie achetée pour l'Angleterre, et qu'à Odessa le stock n'était pas plus considérable que les autres années. Comme depuis lors on n'a pas fait, que nous sachions, une seconde moisson sur les bords de la Néva et du Mississippi, les racontages des blattiers alarmistes doivent rencontrer à la chaudière les mêmes incrédules qu'à la Toussaint. La vérité vraie est que notre récolte de 1869 a été, pour certaines régions, meilleure qu'on ne l'espérait. Puis diverses raisons ont amené le propriétaire ou le fermier à vendre plus tôt que d'habitude. Voilà l'explication de la situation de notre marché intérieur.

Cette situation n'a d'ailleurs pas tant de fixité que des oscillations ne se produisent d'un mois à l'autre, ou même d'une semaine à l'autre.

Ainsi, au carreau de la halle de Paris, voilà les farines huit marques à 55 fr. (les

157 kil.). C'est 1 fr. de mieux qu'au début du mois. Les blés, assez demandés, font de 30.50 à 31.50 (les 120 kil.). Les seigles, sans affaires, de 19 à 19.50 (les 115 kil.). Orge peu demandées; de 17 à 17.50 (les 100 kil.). Avoines, bien tenues, de 18 à 18.50 (les 100 kil.). Le tout en gare d'arrivée.

Sur les halles et marchés de province la fermeté s'accroît, mais sans reprise. Les pluies froides de ces derniers jours ont fait du tort. Il ne faudrait pas qu'il survint de fortes gelées; les emblavages en souffriraient surtout dans les sols trempés et friables.

Persistance de la stagnation dans nos ports de commerce. Il arrive de Marseille quelques envois du Levant, dont le placement est difficile.

Les avis de l'étranger sont de nouveau à la baisse, suivant toutefois de faibles proportions. A Bruxelles, le blé marchand vaut de 25 à 26 fr. (les 100 kil.), à Cologne de 22.50 à 23.50, à Berlin de 21.50 à 22. Sur le marché anglais, l'exotique fait une vive concurrence à l'indigène; prix faibles.

Par continuation, très peu d'affaires à Bercy et à l'Entrepôt, de même au reste que dans le pays vignoble. Acheteurs ou vendeurs ne veulent céder. Il faudra pourtant bien que quelqu'un cède. En spiritueux, les alcools betterave sont cotés 54.50 (l'ha.) sur place de Paris. Languedoc 82 à 83 fr. Les viticulteurs des Charentes viennent d'adresser au gouvernement une énergique réclamation contre les droits véritablement abusifs qui frappent nos eaux-de-vie en bouteille à leur entrée en Angleterre.

Les sucres ont, pour le moment, une assez bonne tenue. Brut indigène 62 fr. (les 100 kil.). Blanc 72 fr. Raffiné de 129 à 130 fr.

Fermeté sensible à l'égard des huiles. Colzas demandés dans les 101 à 102 fr. (les 100 kil.). Graine à Caen 31 fr. l'hect.

La semaine a mieux fini qu'elle n'avait commencé, pour le commerce du bétail, au marché de la Villette. Cependant les apports étaient à peu près identiques, sauf deux ou trois milliers de moutons. Lundi : 2,386 boeufs, prix moyen 1.46 (le kil.), moutons 17.974, prix moyen 1.54. Jeudi 2,033 boeufs, prix moyen 1.50; moutons 14,338, prix moyen 1.56. Ce même jeudi. 3,249 porcs gras, lestement placés au cours moyen de 1.54 (le kil.). Les parisiens sont en plein carnaval gastronomique. Ça les distrait du carnaval révolutionnaire.

Les acquits à caution. — Une pétition vient d'être adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du commerce pour demander la suppression des entrées en franchise des blés, à charge de réexportation. Les acquits-à-caution sur les blés produits, surtout dans le Midi, une baisse artificielle très-nuisible à la production agricole.

La récolte aux Etats-Unis. — Le bureau agricole de Washington vient de publier un rapport sur les récoltes de 1869 aux Etats-Unis. Le produit du maïs a été de 8 % inférieur à celui de l'an dernier. En ce qui concerne le coton, on pense que le rendement sera supérieur de 10 % à celui de 1868 et qu'il donnera 3 millions de balles (de 400 livres).

Les moutons dans les blés. — Nous sommes au temps où les bergers de Beauce

trouvent : allons, la journée est bonne !...

Dans la soirée qui suivit les incidents que nous venons de raconter, Marie Touchet était introduite dans l'appartement de Charles IX, au Louvre, par La Tour, maître de la garde-robe du Roi.

A la même heure, lord Elliot accostait Cabri, le chef des bohèmes, dans le bouge de la montagne Sainte-Genève.

XII

Le médecin Anglais.

Malgré le peu d'espace de temps qui s'était écoulé depuis qu'il avait absorbé le poison, Charles IX était affreusement changé, au physique comme au moral.

Une complainte qu'il entendit chanter sous les fenêtres du Louvre, et dont on ne put arrêter l'auteur, augmenta encore les terreurs de son âme.

Cette complainte retraçait, au sujet de la Saint-Barthélemy, les représailles dont les huguenots avaient ensanglanté les provinces.

Elle dépeignait :

L'englouissement du clergé de Nîmes dans un puits; le massacre religieux sous la dague protestante; l'incendie de près de dix mille monastères, et la violation, à Vendôme, de la cendre des rois.

Dans ses remords, précurseurs d'une destinée

plus terrible encore que celle qu'il subissait, Charles IX avait pris Catherine en souverain mépris; son frère d'Alençon lui semblait un reptile se glissant sur les marches du Trône; bref, les tortures de son âme avaient été tellement fortes, que ses cheveux avaient blanchi en une seule nuit.

— Ma mère! ma mère! criait par intervalles le malheureux roi, lorsqu'il sentait la vie s'échapper de sa poitrine.

A ces cris, l'Italienne accourait. Mais c'était pour entendre la malédiction sortir de la bouche de son fils.

De son côté, Catherine de Médicis, qui était la nièce du pape Clément VII, voyait glisser entre ses mains ensanglantées la puissance qu'elle avait cru pouvoir s'approprier par le massacre des protestants; car, Charles IX, présentant la tombe qui s'entr'ouvrait béante devant lui, se cramponnait à l'existence et au sceptre royal.

En face de ces éventualités désastreuses pour sa puissance, Catherine de Médicis avait perdu son repos, et, ce qui lui était plus pénible encore, vu son orgueil effréné, la considération de la ville et de la Cour.

C'est dans ces préoccupations d'esprit, dont nous ne laissons entrevoir qu'un faible coin de réalité, que Catherine reçut le missionnaire Elliot.

En allant trouver Cabri, le chef des bohèmes, ainsi que nous l'avons constaté précédemment, le but de l'Anglais avait été le résultat de son entrevue avec la reine-mère, puis avec le roi, — entrevues que nous allons raconter.

Lord Elliot, enfin! avait exclamé Catherine, quand on annonça le missionnaire.

L'étranger, le corps vêtu d'une robe brune, mit un genou en terre devant Catherine de Médicis.

— Sortez! dit l'Italienne au comte de Retz. A dater de cet instant commença, à mi-voix, entre les deux personnages, une conversation longue et animée, comme s'ils eussent redouté les échos indiscrets du Louvre.

Cependant, cette conversation ne demeura pas tellement secrète que nous n'en puissions résumer les détails à nos lecteurs.

La mère de Charles IX, contrairement à la loi salique, qui excluait les femmes du droit de porter la Couronne, n'avait qu'une idée fixe : monter sur le Trône de France.

Pour atteindre son idéal, la nièce de Clément VII avait commencé ses intrigues du vivant même de son époux Henri II, et, pour plus de certitude de réussite, avait fait appel à la jalouse Angleterre.

Pour cette première tentative, de Mouy avait été le messager de Catherine.

Nous devons ajouter, toutefois, à la louange du seigneur français, qu'il renonça à servir la Reine aussitôt qu'il connut la mission confiée à sa diligence; mission qui devait amener les Anglais sur le territoire français.

La fille des Médicis, en un mot, avait promis à l'Angleterre deux provinces de France : la Normandie et la Bretagne, si son appui conduisait à la réussite de son projet.

Depuis la retraite du seigneur de Mouy, qui avait conservé, nos lecteurs le savent, les preuves de cette trahison, Catherine de Médicis semblait avoir renoncé à son idée, quoique, au fond, elle conservât la secrète pensée de renouer cette odieuse intrigue aussitôt que l'occasion se montrerait favorable.

Un instant, l'Italienne avait cru parvenir à ses fins par l'émeute du faubourg Saint-Marcel et par les massacres de la Saint-Barthélemy.

Déçue dans ses espérances, elle raviva ses négociations secrètes avec l'Angleterre.

Ce fut donc en vertu des nouvelles démarches de la reine-mère que lord Elliot, agent diplomatique de la Grande-Bretagne, vint lui dire :

— Lorsque le Roi aura rendu le dernier soupir, et lorsque vous aurez signé, Madame, l'acte de cession des deux provinces promises, une armée anglaise descendra sur les côtes de France et placera la Couronne sur votre tête!

A cette conclusion, Catherine eut un rayonnant sourire.

Néanmoins, continua le missionnaire, il est urgent de faire naître un incident qui justifie au moins en apparence cette descente sur les côtes de la Manche.

De quel incident voulez-vous parler? interrogea la reine-mère.

— Eh! mon Dieu, Madame, votre puissante imagination ne peut-elle suppléer à ce que je veux dire?

— Mais encore faut-il que je sache?... — Oh! je n'ai pas de conseil à vous donner,

Madame, interrompit Elliot; toutefois, il me semble qu'une petite révolution, menaçant votre royale personne...

— Je ne comprends pas! fit avec un sourire infernal la rusée Italienne.

— C'est pourtant assez simple : une révolte éclate; impuissante à la réprimer, vous sollicitez le secours de vos bons amis les Anglais...

— Soit! mais alors il faut la faire naître, cette révolution.

Sans doute!... Et, si, dans ce cas, Votre Majesté avait assez de confiance en moi, elle pourrait admettre, plus tard et par expérience, que notre système britannique est habile à faire mouvoir les grands ressorts de la politique nationale.

— Eh quoi! vous seriez assez puissant pour soulever le peuple de Paris?

— Dam! en s'y prenant avec habileté, l'événement dont je vous parle pourrait peut-être se réaliser.

— Quand? demanda Catherine avec anxiété. — Oh! à une date... prochaine... Le jour de la mort de Sa Majesté Charles IX, par exemple!...

— Mais, pour arriver à ce résultat, votre présence à Paris est-elle nécessaire?

— Sans doute.

La suite au prochain numéro.

et de Brie font tondre la surface des champs emblavés en céréales d'automne. D'abord cet émondage profite à la plante, ensuite, il procure une nourriture verte assez succulente aux bêtes à laine; enfin le piétinement des bêtes ovines gaufré parfaitement la surface du sol, et lui donne la conformation la plus favorable à la reprise de la végétation.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Jeudi, Vendredi, Samedi with corresponding fairs and religious events.

Chemin de fer d'Orléans.

Table with 2 columns: Départs, Arrivées. Rows show train schedules between Cahors and Libos.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 11, 12, 13.

En lisant le compte-rendu de la séance législative du 22, nous nous attendions, à tout instant, à voir l'honorable M. Ernest Picard, le satirique commentateur de l'Image-Larribe, entrer en scène, et à propos de questions municipales, goguenarder pour la deuxième fois, les fortes têtes qui ont jugé à propos de mettre la petite bourgade de Larroque-des-Arcs au rang des grandes cités, en la gratifiant d'une commission municipale.

Il est en effet risible. — c'est le seul mot sérieux qui réponde à la situation — de voir depuis bientôt trois ans, cette commune, on ne peut plus tranquille, on ne peut plus dévouée au gouvernement; — tous ses votes l'attestent, — l'une des plus réconciliables des communes du département, tirée du droit commun par la bizarre fantaisie d'un homme maintenue dans cet état par la béatitude d'un autre, administrée indéfiniment par des conseillers qu'elle n'a pas élus et qui s'entêtent à trôner à la mairie, malgré les vœux de la majorité des habitants et de la presque totalité des plus forts imposés, qui n'ont pu parvenir encore à faire entendre leurs doléances.

A tous les points de vue, la situation faite à Larroque nous paraît regrettable et tout à fait contraire aux pensées libérales et décentralisatrices qui animent le ministère actuel.

Nous avons la confiance que sous une administration intelligente et ferme, cet état anormal ne peut se prolonger plus longtemps, et que Larroque sera bientôt appelée à élire son conseil à avoir un maire de son choix.

Peut-on se figurer en effet, le ministre s'occupant, comme il l'a dit à la Chambre, des communes placées en dehors du droit commun, et pouvant supposer que Larroque-des-Arcs est un centre d'opposition, un foyer d'émeute, vrai royaume de Budaille et de Florentins, où l'on a dû pour mesure de sûreté générale, jeter par la fenêtre du prétoire l'ancien maire, l'ancien conseil, et user du moyen extrême de sa commission municipale!

En vérité, ce serait trop d'importance pour ce riant et paisible village des bords du Lot...

Toujours en révolte avec les lois et les règlements de police, les trottoirs des boulevards. Il y aurait faiblesse à ne pas réprimer promptement ce souffle d'indiscipline. Comment! on laisserait ces espérilles relever la tête, marcher à la débandade, tendre des pièges aux passants, et les faire allonger dans la boue? Il faut impitoyablement décoller toutes ces têtes, abattre ces saillies, niveler, ranger tous ces obstacles.

Nous comptons pour cela sur les bons soins de M. l'Ingénieur en chef.

On nous signale la plantation de Sycomores sur les boulevards à la place de nos vieux et magnifiques ormeaux, si malencontreusement tombés sous les coups d'une folle cognée; Très poétiques les Sycomores chantés

dans la Favorite, mais s'acclimateront-ils dans notre cité? nous en doutons.

Pourquoi ne pas planter des arbres du cru, des frênes, par exemple? est-ce un parti pris, de détruire ou de délaissé tout ce qui rappelle notre vieux Quercy?

Nous reviendrons sur les Sycomores de nos boulevards.

LOUIS LAYTOU.

REMPLACEMENT MILITAIRE

Le projet de loi relatif au remplacement militaire a fait naître plusieurs questions intéressantes à la section du conseil d'Etat chargée de son examen. La première est de savoir si les Compagnies d'assurance pour le remplacement militaire doivent être autorisées par le gouvernement.

Un projet d'avis vient d'être transmis à la section de législation. M. Aucoq, conseiller d'Etat, est chargé du rapport sur cette question qui intéresse l'armée et les familles.

Agén, le 24 janvier 1870.

Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot, La ville d'Agén organise, à l'occasion du concours régional, un concours de musiques d'harmonie et de fanfares, qui doit avoir lieu le dimanche 15 mai 1870.

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour annoncer cette fête musicale aux sociétés instrumentales de votre département.

Le Secrétaire de la commission du concours musical. BOURGEAT.

Nous pensons que les sociétés musicales de Cahors répondront favorablement à cet appel.

Concours d'animaux de boucherie. — Un concours d'animaux de boucherie s'ouvrira à Troyes, les 11 et 12 février prochain. Pour être admis à concourir, on doit adresser à la préfecture de l'Aube au plus tard le 25 janvier 1870, une déclaration écrite.

La Société de secours mutuel de notre ville s'est réunie en assemblée générale dimanche 23 du courant.

M. le Trésorier a donné connaissance du compte-rendu financier de l'année 1869. M. le Maire, avant de lever la séance, a renouvelé à l'assemblée, que par un décret impérial en date du 15 août dernier, M. Delsaud, Etienne, avait été gratifié d'une médaille d'argent de deuxième classe; en récompense du zèle et du dévouement dont il fait preuve dans l'intérêt de la Société. M. le président a remis à M. Delsaud, cette médaille accompagnée de son diplôme. Des applaudissements unanimes ont prouvé combien cette récompense était méritée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 26 janvier. Naissances: Ilbert (Guillaume), rue Mordaigne. — Alday (Génulphe), rue Ste-Barbe. Décès: Minhot (Pierre), entrepreneur 54 ans, rue Impériale. — Vignals (Marie), 23 ans, hospice. Barthes (Victorine), 1 mois rue Ste-Barbe.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 Janvier 1870. 33 Versements dont 1 nouveau 5,220 » 29 Remboursement dont 3 pour solde 2,446 07 Pour la chronique locale A Laytou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt: Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales:

- 5,82% les 20 premières années, 5,77% les 20 années suivantes, 5,72% les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines: 5,87%

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuves des Capucines à Paris.

Hernies et Maladies de la Vessie

Voir aux annonces: LA MÉTHODE-RICHOU.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Variétés SAINTE-BEUVE

(de l'Académie française) Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire.

VIII

La galerie de portraits continuée par Sainte-Beuve, à partir de 1849 jusqu'à la fin, pendant vingt ans, d'une main toujours plus exercée, d'un style plus net et plus facile, d'un pinceau toujours plus souple et plus abondant, présente trois phases distinctes, trois ou quatre groupes successifs.

En avant et au-dessus des contemporains, brillent dans une sorte d'atmosphère lumineuse et sereine, dégagée de toutes les influences extérieures, les principaux prosateurs et poètes de l'antiquité, sentis, approfondis, loués par Sainte-Beuve avec une prédilection, une perspicacité, une science, une émotion vraies qui resteront l'honneur de sa mémoire. Après Fénelon, après Chateaubriand, il est peut-être celui de nos écrivains qui ont le mieux précisé, e mieux interprété les beautés naïves et fortes du génie antique, qui en ont le mieux exprimé et qui s'en sont le plus moculé le parfum. Nul n'a parlé plus dignement d'Homère, de sa primitive et grandiose nature, des tragiques grecs si saisissants et si condensés des lyriques pleins d'essor comme Pindare ou de grâce comme Méléagre, des philosophes comme Pythagore et Platon, des orateurs comme Isocrate et Démosthènes, des historiens comme Hérodote et Thucydide. Les latins n'ont pas eu une moindre part dans son admiration, dans son goût passionné d'investigations studieuses et compréhensives.

Rien ne lui est étranger depuis l'enjeuement de Tércence et la suprême ingéniosité d'Horace jusqu'aux accents profonds de Salluste et de Tacite, depuis les beaux traités de Cicéron jusqu'aux curieuses révélations de Pléne le jeune et d'Apulée. Sur ce fond de physiognomies latines au génie imposant mais secondaire, encadrées avec art et mises chacune à leur place, se détache comme une toile de grande dimension et d'effet principal son étude historique, morale et poétique de Virgile (un vol. 1853).

C'est la reproduction du cours qu'il avait préparé en 1852, époque où le pouvoir issu du coup d'Etat et au quel Sainte-Beuve, toujours adorateur de la force et du succès, n'avait pas marchandé son adhésion, venait de le nommer à la chaire de poésie latine du collège de France. Accueilli par les manifestations bryuantes de la jeunesse des écoles dont sa dernière prélinodie, bien autrement compromettante et répréhensible, devait seule désarmer la frivole hostilité, il dut sacrifier la lecture de son manuscrit plein d'allusion plus ou moins flatteuse au nouvel Auguste, aux nouveaux Mécènes. Le critique favori des salons où trônait une sorte de Germanicus de la libre pensée, se consola de ce mécompte, en prédisant sa revanche, en élaborant de savantes agaceries à cette popularité qui semblait le fuir. Il hanta les lambris dorés en attendant de faire sa paix avec les carefours.

Les convictions si longtemps à demi-Jansénistes, les préventions, les poses austères de l'Ermitage de la rue Montparnasse, ne tinrent pas devant les caresses princières; son rigorisme fondit petit à petit dans un courant d'idées tout sensuel et fort peu croyant; le grave disciple de Port-Royal devint l'hoste assidu et fêté du Palais Royal.

Un changement de ton et de mesure, un esprit tout différent et significatif correspondit dans les Causeries du Lundi à ces accointances de cour, à cette influence singulièrement provocante qui cumulait sans péril les témérités d'opinion et la liberté des mœurs avec les bénéfices du rang et de la fortune. Cette coterie active et puissante qui, dans l'intimité bien mal entendue d'une domination jusqu'alors incontestée, sembla réunir un moment autour d'elle toutes les tendances antipathiques à l'ordre moral, et favoriser les agressions à l'ordre religieux eut en Sainte-Beuve, un complaisant, un champion des plus zélés. L'œuvre de prosélytisme doublement impie, entreprise à la suite des faiblesses et des déceptions de la politique française en Italie, œuvre poussée en sens divers par les Guérout et les Duruy, par les Abont et les Renan et qui devait logiquement aboutir à l'imense aberration intellectuelle et morale que nous avons vu récemment se produire dans les clubs ou dans les congrès de la démagogie européenne, devait déteindre de la manière la plus fâcheuse sur les derniers travaux du critique engagé. En même temps, grâce à cette alliance hybride qui a donné trop souvent accès dans les hautes sphères aux doctrines révolutionnaires, Sainte-Beuve entra au Sénat et y affectait ce rôle et ce langage que tout le monde connaît, se couvrant, à l'exemple des anciens rhéteurs de Rome dégénérée, de l'amitié du Prince pour insulter plus à son aise tout ce que les hommes révèrent, tout ce que lui-même avait maintes fois vengé d'attaques analogues, mais bien autrement éloquentes et loyales.

L'art et l'action oratoires étaient, en effet, étrangères à sa nature, et le sénateur ne fut pas sous ce rapport plus heureux que n'avait été le professeur. Seulement, comme il s'était avisé de flagorner la fausse science et les mauvais instincts de se faire l'écho des rengaines matérialistes, comme il avait remué les bas fonds de l'âme humaine et de la société, les bas fonds reconnaissants applaudirent, et ces étudiants tapageurs qui, dix ans auparavant, sifflaient si vigoureusement à son cours, prenant sans trop savoir pourquoi son athéisme de fraîche date à la lettre, lui donnèrent un peu de cette vogue grossière qu'il avait rêvée.

Ce n'est certes pas comme homme de secte ou de parti que Sainte-Beuve a pu se flatter de laisser quelque trace, malgré la déplorable infatuation des dernières années de sa vie, malgré ce rôle d'apparat qu'il avait si bénévolement accepté et dont il n'ose pas se dédire à l'heure de la mort. L'homme de lettres effacera toujours chez lui le sénateur, le coryphée politique, le coryphée, ou, comme il s'appela lui-même, l'évêque de la libre pensée.

Les discours au Sénat et celles, moins fréquentes qu'on ne le supposerait, de ces causeries qui se rattachent à cet ordre d'idées, ou plutôt de tactique, seront reléguées dans l'ombre, à côtés des miroitements sans nombre de la partie

vraiment ingénieuse et saillante de son œuvre. Cela sent plus ou moins l'effort, le convenu, le mot d'ordre, Tantôt, empruntant à M. Louis Blanc un de ses paradoxes historiques, il soutiendra sans sourcilier, pour le besoin de sa cause, que les excès et les massacres de la Terreur blanche, inventée après coup à la suite de quelques vengeances partielles, surpassèrent les excès et les massacres de la vraie Terreur, du seul et authentique terrorisme; tantôt il mettra sans sourire l'aimable Ernest Renan au niveau des grands démolisseurs comme Spinoza, Bayle ou Voltaire.

Indulgent, sympathique même à la verve mordante plus gauloise que chrétienne, au sans gêne tout démocratique, à la personnalité envahissante, outrée et compromettante de M. Veuillot, il se montrera le plus souvent hostile, impitoyable pour d'autres talents doués de plus de tact, de conscience et de mesure, pour d'autres caractères bien autrement élevés et clairvoyants, dont le dévouement et les conseils seraient aussi utiles à l'Eglise que les excitations imprudentes de pensées pourraient lui devenir nuisibles. On se rappelle notamment l'aigreur que mit Sainte-Beuve dans la lutte par lui soutenue en pleine académie, à propos de l'élection manquée de M. Littré, contre l'éloquent évêque, défenseur intrépide de toutes les maximes sensées comme de toutes les causes justes, vers lequel se tournent en ce moment de tous les points de la chrétienté tant de vœux et tant d'espérances mêlées d'inquiétudes intelligentes.

Sainte-Beuve avait fait graver sur son cachet le mot anglais truth (vérité). Cette devise était pour lui fort élastique, et il aurait pu tout aussi bien y substituer, dans un accès de franchise, le mot de fantaisie ou de gloriole. Homme sans principes fixes, il abonda en condescendances coupables, en faiblesses calculées à l'adresse des partis ou de engagements dominants, même les plus vulgaires, afin d'y récolter pour lui-même une sorte de clientèle multicolore. C'est ainsi qu'on le vit patronner l'un des premiers, lui qui, plus jeune et moins célèbre, avait demandé compte à Balzac de ses impudicités, ces types malsains d'un réalisme écœurant, l'Ammy ou Madame Bovary. Partout où se faisait un peu de bruit, partout où se montrait un semblant de force, on était sûr de voir accourir Sainte-Beuve, le sourire aux lèvres, Sainte-Beuve vieilli, blasé, mais d'autant plus friand de scandale et d'éloges, jaloux de plaire en restant libre, comme il le dit dans une autre de ses dévisses, Sainte-Beuve est devenu en vieillissant tout à la fois courtisan et populassier. Ces capitulations morales, ces tristes spéculations où ses monomanies réagissent plus d'une fois sur son talent quelques-uns de ces articles lourds et blafards, on eût dit des fruits mal venus de son arrière saison. Toutes les fois pourtant que son goût s'exerçait sur d'autres sujets, il montrait qu'il n'avait rien perdu, dans les matières purement littéraires, de sa saveur et de son accout.

Mais la vue de l'âme était définitivement troublée, et cette conscience, autrefois si ouverte au sentiment chrétien, à toutes ses probabilités, à toutes ses lumières, à tous ses mobiles, s'oblitérait de plus en plus et s'endormait non plus sur l'oreiller commode d'un spirituel septicisme, mais en pleine négation ou plutôt en pleine décomposition impie, en pléines ténébres matérialistes. Il finissait comme Dupuis, lui, le commentateur éloquent de Pascal! Ce vice incurable de l'orgueil que notre grand et saint Pontife anathématisait ces jours-ci du haut de sa chaire indéfectible comme l'auteur de toute révolution, avait, en effet, révolutionné du tout au tout son cœur et son intelligence. On sait comment il est mort, l'homme qui écrivait, il y a vingt ans, la page suivante:

« La mort est le grand moment de la vie du chrétien; on peut même dire que c'est la chose importante et unique à laquelle pour eux tout vient se ranger. Et tandis que le commun des hommes l'étude, la supprime en idée, et à l'heure fatale, y glisse ou s'y jette en fermant les yeux, comme font les enfants quand ils ont peur, eux, les chrétiens véritables, quand ils se sentent venus là, même les plus humbles et les plus tremblants, ils se relèvent pour la regarder en face; ils ont leur lutte héroïque et leur champ de bataille, où toute leur âme se déploie (1). »

Les amis du défunt ont vanté ses qualités privées, sa bonhomie, sa bienfaisance; ils ont décrit sa studieuse retraite de la rue Montparnasse, son intérieur plein de simplicité. La chronique des petits journaux s'en est mêlée, et suivant ses habitudes, a minutieusement exploré son bureau, sa chambre à coucher, son petit jardin dont un coin recouvre les restes d'une chatte favorite que Sainte-Beuve avait fait enterrer avec un soin touchant... Il y avait sans doute chez lui comme un pressentiment. A quoi devait aboutir tout l'effort de son fécond et pénétrant génie, le trésor d'observations et de gloire de toute sa vie? A ce beau résultat, à ce singulier triomphe de mourir et d'être enterré comme sa chatte!

Ah! ce ne fut pas ainsi que ses devanciers dans la peinture des mœurs et des caractères, dans le culte même superficiel des choses de l'esprit comprirent cette suprême et redoutable épreuve. Ce n'est pas ainsi que moururent Montaigne, Larocheffoucauld, La Bruyère, et même Bayle. Ils invoquèrent ce Christ sauveur et consolateur qu'ils avaient plus ou moins méconnu, plus ou moins négligé pour des études et des distractions profanes. Ils s'arrêtaient, ces libres moralistes de l'apparence et de la contradiction humaines, devant l'anxieux secret et la loi toute puissante de la fin; ils craignirent d'entrer en révolte dans le domaine de la mort. On sait du reste à quoi s'en tenir sur la valeur de ces bravades in extremis, qui sont dues d'ordinaire à l'influence de l'entourage des mourants, et qu'en cet état d'affaiblissement de prostration de leurs forces physiques et morales, il n'y a rien de moins libre que la pensée des libres-penseurs.

C. DELONCLE.

1) Port-Royal, T. III, p. 268.

Dernières nouvelles

Une dépêche de Cruzot, datée du 25 au matin, annonce que le travail est repris dans tous les ateliers.

On parle d'une décision du ministre de l'instruction publique qui rétablirait dans les attributions des recteurs d'académie la nomination des instituteurs primaires.

M. LEDRU ROLLIN

Le Reveil publie une lettre adressée par M. Ledru-Rollin à M. Louis Noir et dans laquelle sont exposés les scrupules qui l'engagent à revenir sur la résolution prise d'abord par lui de plaider pour la famille Noir se portant partie civile contre le prince Pierre Bonaparte.

Le principal de ces scrupules est la crainte de paraître, en acceptant ce mandat reconnaître implicitement les magistrats impériaux, dont il prétend décliner formellement la juridiction.

Comment se fait-il que les scrupules de M. Ledru-Rollin arrivent si tardivement? Si nous ne nous trompons, voici deux fois en fort peu de temps que l'ancien membre du gouvernement provisoire revient sur une décision solennellement annoncée par lui. Nous savions que la nuit porte conseil, mais nous ne pensions pas que ce fut au point de permettre à un homme d'abandonner le lendemain le parti adopté par lui la veille, et il nous semble que M. Ledru-Rollin abuse de ce système, dont le moindre défaut est de l'exposer au reproche d'inconséquence et d'humeur versatile.

Dans l'origine, la mission de plaider pour la famille Noir avait été offerte à M^e Grévy qui ne l'a point acceptée. Nous ignorons le motif de ce refus; dans tous les cas, ils n'ont rien de commun avec les scrupules qui assiégent M. Ledru-Rollin, attendu que M^e Grévy plaide journellement au Palais devant les magistrats de l'empire.

Faits Divers

LE MAGNÉTISME.

On lit dans la Gazzetta dell Emilia sous le titre: Une somnanbule compromettante.

Le tribunal correctionnel de notre ville est saisi d'un procès très curieux.

La personne poursuivie est le célèbre professeur Pietro d'Arnico a qui sa profession de magnétiseur a attiré des désagréments. Un de ces derniers mois une dame de Ravenne, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, avait conçu quelque doute sur la fidélité de son mari; sans perdre un instant, tourmentée par sa jalousie, la dame réalisa le projet qu'elle avait conçu de consulter la somnanbule, M^{me} d'Arniés. On peut se figurer avec quelle anxiété elle attendait la réponse de la sybille. La réponse du professeur Piétro arrive; elle contient ces terribles paroles: Votre mari est infidèle.

Quelques jours après, la dame de Ravenne était folle. Personne n'en sait la raison. Le mari qui aimait beaucoup sa femme est plongé dans une grande désolation; il la fait conduire dans une maison d'aliénés. En cherchant quelques précieux souvenirs dans les effets de sa femme, il découvre le billet du professeur d'Arnico. Ce billet est pour lui une révélation, il court le déposer au parquet du procureur du roi, et il y dépose en même temps sa plainte. Telle est l'origine de ce procès vraiment curieux.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Limogne.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 9, de Limogne à Puyjournes, par Tayres-Gros.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Limogne, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 9, de Limogne à Puyjournes, par Tayres-Gros, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt-neuf janvier au cinq février mil huit cent soixante-dix inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Limogne, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-dix.

Le Maire, Signé: PRADINES.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou

SPLENDIDES ÉTRENNES A NOS ABONNÉS

PRIMES A PRIX RÉDUITS A PRENDRE DANS NOS BUREAUX

GALERIE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1793)

Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque, accompagnés de 50 Notices historiques et biographiques : précédé d'une Introduction résumant les grandes phases de la Révolution. 1 BEAU VOLUME DE BIBLIOTHÈQUE ET DE SALON GRAND IN-4 Jésus, richement relié et doré sur tranches. Au lieu de 100 fr. pour nos abon. **16 »**

GALERIE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION (1830-1848)

Album de 32 portraits en pied des personnages les plus remarquables et les plus célèbres de ces deux époques, accompagnés de 32 Notices historiques et biographiques : RASPAIL, THIERS, BARBES, LAFFITE, ALBERT, DE GIRARDIN, GARNIER-PAGÈS, ARMAND CARREL, CAVAIGNAC, LOUIS BLANC, général LAMARQUE, LEDRU-ROLLIN, etc., etc.; précédé d'une Introduction résumant les causes qui ont amené ces deux Révolutions. 1 BEAU VOLUME DE BIBLIOTHÈQUE ET DE SALON

GRAND IN-4, richement relié, doré sur tranches. Au lieu de 64 fr., net pour nos abonnés **12 »**

LE JARDIN DE LA FRANCE

Album des 50 plus belles vues des BORDS DE LA LOIRE, depuis son embouchure jusqu'à sa source : Châteaux, Villes, Monuments, Sites remarquables, etc., accompagnés de 50 Notices historiques sur chaque sujet, dessinées et gravées sur acier par **MM. ROUARGE frères.** — Le nom des deux artistes dispense de tout éloge : — harmonie, finesse de burin, légèreté de ton, charmantes perspectives, y sont à profusion. 1 BEAU VOLUME DE SALON, DE BOUDOIR ET DE BIBLIOTHÈQUE, GRAND IN-4, richement relié, doré sur tranches. Au lieu de 75 fr., net pour nos abonnés **16 »**

GALERIE POPULAIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Album de 100 portraits en bustes-médailles, accompagnés de 100 Notices historiques et biographiques, avec le portrait de Napoléon I^{er} et sa

signature comme premier consul et comme empereur. In-folio richement relié. Prix pour nos abonnés. **4 »**

CHATEAU ET RUINES HISTORIQUES

Album des 20 plus beaux châteaux et des plus intéressantes ruines des bords de la Loire, accompagnés de 20 Notices historiques, dessins et gravures sur acier par **MM. ROUARGE frères.** 1 BEAU ET RICHE VOLUME GRAND IN-4 DE SALON ET DE BOUDOIR, magnifiquement relié, doré sur tranches. Prix pour nos abonnés, **5 »**

L'AUTOGRAPHE

Album de Dessins, d'Écriture et de Signatures de nos plus grandes célébrités. 1 volume in-folio oblong, richement relié. Au lieu de 15 fr., net pour nos abonnés **4 50**

ALBUM DES CÉLÉBRITÉS DE LA RUE

Collection de 16 personnages excentriques de Paris, que toutes la population a pu remarquer de-

puis longtemps : Mangin, Le bâtonniste, La fiancée de Bories, Le casseur de pierres, Le persan, etc., etc.; avec Notices historiques et biographiques, 1 album in-8 oblong, richement relié. Prix pour nos abonnés. **1 »**

GALERIE HISTORIQUE DE LA RESTAURATION FRANÇAISE

Splendide album des portraits des souverains, princes, princesses, ministres et grands dignitaires de cette intéressante époque, accompagnés de notices historiques et biographiques sur chacun des personnages.

Les portraits sont imprimés sur PAPIER DE CHINE et PAPIER VÉLIN.

1 beau volume in-folio orné d'une reliure très-riche, dos à nerfs, maroquin du Levant, avec fleurs de lis, doré sur tranches et contenu dans un étui. Au lieu de 96 fr. net pour vos abonnés. **25 »**

ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS

33 tableaux du Musée du Louvre et du porait authentique de Rubens. 1 volume grand in-folio de salon et de bibliothèque, richement é, doré sur tranches **22 »**



SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. **Élégance et confort. — Prix modérés.**

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. **Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.**

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

COMPAGNIES D'ASSURANCES & DE REMPLACEMENTS MILITAIRES
Constituée conformément aux lois des 21 mars 1832, 1^{er} février 1868 et au décret impérial du 22 février 1868.

Établie à Paris, 68, rue de Halles

Conseil de patronage : MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire; — DE LA PORTE DU THEIL, propriétaire; — le vicomte ARNAUD DE LA MENARDIÈRE, ancien avoué; — le comte DE PONANT, propriétaire; — le baron F. DE SCHEIDLEIN.

DIRECTEUR : M. J.-A. MARTINROCHE ET C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les Assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplacé.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises.)

Hernies et Maladies de la Vessie.

MÉTHODE-RICHOU, soumise à l'Académie de médecine. Succès justifié par de nombreuses guérisons obtenues dans les cas les plus rebelles. Supériorité notoirement établie. Envoi gratuit d'une brochure contenant les plus salutaires conseils. Ecrire à Vix (Vendée), à M. Dillon, médecin-chirurgien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. M. Vix, pharmacien

AVIS. — En vente chez Godinaud, libraire, galerie Fontenille, à Cahors, la Géographie Spéciale du Lot par J. T. Castagné professeur au Collège Stanislas.



Aux Asthmatiques

M. AUBRÉE, médecin-pharmacien à Burie (Charente-Inf^{re}), a déjà obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 15,000 guérisons. Il en adressera franco la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement: 50 fr.

RÉTENTIONS D'URINE, douleurs néphrétiques, guérison prompte par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix: 5 F.

1870

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE

NOUVELLE MACHINE A COUDRE AMERICAINE

Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, d'économie, de solidité et de simplicité; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici. — Avec les Machines de M. BRION, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage: chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture indécouvable est faite sur les tissus les plus légers avec une facilité que sur les plus épais. On peut rabattre, poser les rufans à plat et la dentelle; on peut monter à la fois, et faire de petits plis. Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures.

Envoi n^o du Catalogue. — Seule Maison de vente: E. BRION, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.

S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

Cors, Oignons, Durillon

Calme immédiat Et guérison prompte Pâte Tylostypique de Goussé, pharm. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.



MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour 4^{re} COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. —

FABRICATION SUPERIEURE

CHANGEMENT DE DOMICILE

LOURMET

CHAUDRONNIER - POMPIER

Boulevard Sud, Maison Célèbres

En face le Théâtre, à Cahors.

Grand assortiment de robinets à haute pression, brevetés, pour conduite d'eau. Les excellents résultats obtenus par ceux déjà placés, l'engagent à prier Messieurs les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, de vouloir bien l'honorer de leur visite afin qu'il puisse leur démontrer les dispositions de ces robinets qui les rend inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux et par cela même d'une durée indéfinie.

Même système, à clé sortante, pour cuves, tonneaux et barriques.

Travaux de canalisation, Pompes en tout genre, Calorifères, Poêles, Batterie de cuisine, Flambeaux et Chandelières, et tous articles fondus, des meilleures fabriques, Coisinoires et Fourneaux économiques.

On demande un Apprenti.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, tous sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

Le propriétaire gérant: A. LAYROU.